



AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS

La population est avisée que la Ville de Lévis, conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, a aliéné à titre onéreux les biens ci-dessous mentionnés, d'une valeur supérieure à 10 000 \$, autrement que par enchère ou soumission publique :

Biens aliénés par la Ville	Acquéreur	Prix (taxes non incluses)
Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 349 328 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis	Cabinets STYL inc.	175 002,87 \$
Des immeubles connus et désignés comme étant les lots 2 432 438, 6 324 074 et 6 324 075 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis	Odette Morin pour Jean-Claude Beaulieu	17 395,09 \$
Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 352 190 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis	Serge Garneau et Diane Gaumond	13 052,84 \$
Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 350 375 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis	Guy Boulet et Patricia Shee	11 654,70 \$
Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 367 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis	AMJ groupe inc.	313 076,35 \$
Des immeubles connus et désignés comme étant les lots 4 851 384 et 4 851 383 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis	9406-3401 Québec inc.	159 692,81 \$

Le 1^{er} septembre 2020

L'assistante-greffière par intérim

(signé) Marie Eve Guimond

Marie Eve Guimond, avocate